

Certifications et Validation des Acquis de l'Expérience dans l'enseignement supérieur

Mardi 24 mars 2009 – Université Paris-Sud 11

*Atelier 1 : Écriture de fiches RNCP en relation avec le cadre européen
Études de cas pratiques*

*Nouari KEBÄÏLI – Chargé de Mission Insertion Professionnelle
Référent RNCP – Université Paris-Sud 11*

Préambule : (Supplément trimestriel de l'AEF – mars 2003)

quelques exemples concrets susceptibles de se présenter à des recruteurs ou employeurs potentiels, responsables de la validation d'acquis antérieurs ou de service des admissions au sein d'établissements universitaires :

- Vous avez devant vous un diplômé de l'ENSAM : vous pourrez hésiter au moins entre 3, sinon 4 institutions, qui, en France et hors de France se nomment ENSAM. Savez-vous lesquelles ?
- Vous recevez un diplômé en philosophie de l'Université Catholique de Louvain: savez-vous à quelle notation correspond sa mention "summa cum laude"?
- Vous êtes au Tokyo Institute of Technology : saurez-vous offrir une équivalence acceptable pour un étudiant français titulaire d'un DEUST?
- Dans quel pays délivre-t-on un diplôme de "civilingenior" pour un Master of Science ?
- Vous êtes un employeur russe : saurez-vous pourquoi le jeune ingénieur écossais qui se présente à vous a acquis son bachelor en 4 ans et non pas en 3, comme vous pensiez que c'était notoirement le cas au Royaume-Uni ?

Objectifs stratégiques : (Présentation de Nicole QUETIN)

- ✓ Favoriser la réussite des étudiants
(*parcours plus cohérents - contrat pédagogique clarifié*)

- ✓ Accroître la mobilité « géographique » des étudiants et des salariés
(*lisibilité accrue des certifications et donc
meilleure reconnaissance académique et professionnelle*)

- ✓ Accroître la co-immersion « enseignement supérieur - monde professionnel »
(*insertion des diplômés, reprise d'études et/ou la validation d'acquis, tout au long
de la vie*)

*Ce sont des instruments de visibilité, de lisibilité, de cohérence de croisement
de référentiel. Ce n'est pas une traduction, c'est une description*

Problème majeur : absence de manuel d'instruction

Vademecum et groupes de travail :

Vademecum RNCP-ADSD 12 octobre 2006 doc

I

Donner de la lisibilité aux diplômes universitaires
Quels supports institutionnels et modalités pour leur élaboration ?

Pour les référents RNCP des Universités

Maisons des Universités

(12 octobre 2006)

BILAN de la production du groupe de travail national sur la traduction du diplôme de Licence Sciences et Technologies en compétences.doc

I

BILAN de la production du groupe de travail sur la traduction du diplôme de Licence Sciences et Technologies en compétences

CONTEXTE

Lors de la conclusion du colloque annuel de PROMOSCIENCES qui s'est déroulé à Poitiers, les 27-29 mars 2006, sur « Les compétences en licence de Sciences et Technologies : les définir, les évaluer, les faire connaître », Domitien DEBOUZIE, alors Président de la commission pédagogique de la CPU, avait sollicité l'association PROMOSCIENCES pour animer un groupe de travail sur le thème de la traduction des diplômes en compétences. Cette première sensibilisation à l'approche par compétences a été suivie par des manifestations organisées par l'AMUE, dont la journée du 12 octobre 2006, permettant d'objectiver l'articulation entre les deux documents devenus indispensables à la phase 2 de mise en place du LMD : la fiche RNCP (pour l'inscription du diplôme au Répertoire National des Certifications Professionnelles) et l'ADSD (Annexe Descriptive dite Supplément au Diplôme, pour la lisibilité de la formation diplômante).

L'objectif principal du groupe de travail est d'apporter une aide aux collègues enseignants-chercheurs dans la rédaction des fiches RNCP et des annexes descriptives, tout en les sensibilisant aux enjeux de la réflexion sur l'approche par compétences à l'université.

Le 19 octobre 2006, l'association PROMOSCIENCES a organisé à Paris une journée d'échanges et de réflexions sur « La Lisibilité de la Licence Sciences et Technologies : comment remplir l'annexe descriptive dite supplément au diplôme? ». Voici un extrait du compte-rendu produit :

« La lisibilité des diplômes devrait s'exprimer à travers le cursus de formation et le grade obtenu (L-M-D), mais cela ne répond plus aux besoins des étudiants en mobilité ou des diplômés en recherche d'emploi. L'annexe descriptive devra désormais pallier ce manque en décrivant les spécificités qui caractérisent le diplômé à travers la Licence qu'il a obtenue. Ce document doit dorénavant être délivré à l'étudiant en même temps que le diplôme.

Les objectifs de cette journée sont doubles :

- Préconiser le respect de principes généraux guidant la rédaction cohérente du point 4-2 de l'annexe descriptive : « exigences du programme »
- Tendre vers une harmonisation, par mention, du descriptif des connaissances et des compétences acquises avec le grade de Licence dans le domaine des Sciences et Technologies.


Parmi les objectifs de l'annexe descriptive dite supplément au diplôme, il faut souligner :

- La promotion de la reconnaissance académique et professionnelle :

Avril 2007

1

Fiche RNCP :


**RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION
(FICHE REPERTOIRE)**

Intitulé (cadre 1)

Autorité responsable de la certification (cadre 2) **Qualité d'ue(s) signataire(s) de la certification (cadre 3)**

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)
Niveau :
Code NSF :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)
Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Compétences ou capacités évaluées


Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)
Secteurs d'activités

Types d'emplois accessibles

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

Réglementation d'activités

Page 1 sur 2



Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)
Descriptif des composantes de la certification :

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé ans.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant			
En contrat d'apprentissage			
Après un parcours de formation continue			
En contrat de professionnalisation			
Par candidature individuelle			
Par expérience			
Date de mise en place :			

Liens avec d'autres certifications (cadre 8) **Accords européens ou internationaux (cadre 9)**

Base légale (cadre 10)
Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Références autres :

Pourplus d'information (cadre 11)
Statistiques :

Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)
Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Page 2 sur 2

Fiche RNCP :

Intitulé (cadre 1)

Dans ce cadre il s'agit d'inscrire le libellé officiel du diplôme, (éventuellement avec ses options) tel qu'il est énoncé dans l'arrêté d'habilitation.

Pour les formations professionnelle la direction de l'enseignement supérieur préconise une dénomination s'appuyant sur une liste des dénominations nationales en lien avec la nomenclature CNIS des spécialités de formation (NSF). Celles-ci sont disponibles sur le site Internet de la DES : <http://ides.pleiade.education.fr/>

Contenu identique à la rubrique 2-1 du supplément au diplôme

Autorité responsable de la certification (cadre 2)	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Indiquer ici la mention le nom du/des établissements habilités à délivrer le diplôme. Dans le cas d'une co-habilitation, indiquer également son existence dans le cadre 8.

Contenu identique à la rubrique 2-3 du supplément au diplôme

Il convient de préciser la qualité du(es) signataire(s) (il s'agit généralement du Président de l'Université et du Recteur chancelier des universités) et le nom de l'établissement habilité à délivrer le diplôme. Si plusieurs établissements sont concernés, dans le cadre d'une co-habilitation, il est nécessaire de les lister dans ce cadre.

Contenu identique à la rubrique 2-4 du supplément au diplôme

Fiche RNCP :

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)	
Niveau :	
Code NSF :	

A ce jour, la nomenclature utilisée relève d'une circulaire du ministère de l'éducation nationale n°11 67-300 du 11 juillet 1967 révisée par la circulaire n° 91-031 du 13 février 1991. Elle positionne les diplômes en fonction du nombre d'années de formation nécessaires pour les acquérir après le baccalauréat. Cette même grille est appliquée aux diplômes relevant de la réforme LMD.

Niveaux	Diplômes
I	Master et Doctorat
II	Licences
III	BTS / DUT

La référence utilisée pour décrire la certification est la Nomenclature CNIS des Spécialités de Formation (NSF) qui a été conçue afin de rendre compte des activités professionnelles visées. Celle-ci a déjà été citée ci-dessus. Il convient ici d'inscrire le code de référence à 3 chiffres et éventuellement une lettre (celle-ci permettant de situer les fonctions occupées ou les niveaux de responsabilité).

Contenu identique à la rubrique 3-1 du supplément au diplôme pour le niveau

Fiche RNCP :

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)	
<u>Descriptif des composantes de la certification :</u>	

Dans le descriptif des composantes de la certification : il convient de reprendre ici les deux premières colonnes du tableau proposé au point IV-3 du dossier de demande d'habilitation 2006.

UE 1 (Crédits ECTS)

UE 2 (Crédits ECTS)

...

Ajouter ensuite un commentaire additionnel concernant les modalités de contrôle des connaissances telles que figurant dans la demande de dossier d'habilitation DES - Modalités de contrôle des connaissances

« Préciser : les modalités de compensation entre UE (dont stage et projet tutoré), notamment les coefficients et la prise en compte du mémoire; les modalités de capitalisation; les autres modalités de contrôle de connaissances : contrôle continu; examen terminal (écrits et oraux, anonymat, organisation des sessions, ...); l'adaptation des modalités à la formation continue. »

Sont à reporter dans le cadre de fiche RNCP dans le tableau précisant par type de voie d'accès, la nature des jurys, les éléments du point VI.2 du dossier de demande d'habilitation et sa notice : Jury (Préciser les modalités retenues pour le jury et notamment la participation des professionnels).

Contenu à reprendre à partir des rubriques 2-2, 2-5, 3-2, 3-3 et 4-1 du supplément au diplôme

Fiche RNCP :

Cadres 8/9 : Liens avec les autres certifications/ Accords européens ou internationaux Dans ce cadre, il s'agit d'indiquer :

-une possibilité d'équivalence totale ou partielle de la certification décrite en vue de l'obtention d'une autre certification

-a prise en compte de certifications établies par des tiers de façon totale ou partielle en vue de l'obtention de la certification décrite.

Il convient de signaler le texte réglementaire ou la convention mentionnant l'équivalence. En cas d'accord avec une université, il faut préciser son nom.

Ne peuvent être pris en compte ici que les accords liés à la certification (exemple : co-délivrances ou équivalences). Les accords autour de modules de formation communs ou d'échanges d'étudiants pour la formation n'entrent pas dans ce champ.

Contenu identique à la rubrique 5-1 du supplément au diplôme

Cadre 10 : Base légale

Il s'agit d'inscrire ici les références et la date de l'arrêté d'habilitation (et non pas les références seules du décret de création du diplôme).

Rubrique non prévue au supplément au diplôme car figurant sur le diplôme

Cadre 11 : Pour plus d'information

Statistiques :

Ce cadre devra surtout contenir l'indication des liens accessibles avec des bases de données ou sites Internet déjà existants et pouvant fournir des informations complémentaires et précises sur les statistiques, sur les lieux et modalités de préparation etc....).

Indiquer également dans ce cadre la référence du site web et/ou les coordonnées de l'établissement permettant d'avoir des éléments complémentaires sur la licence

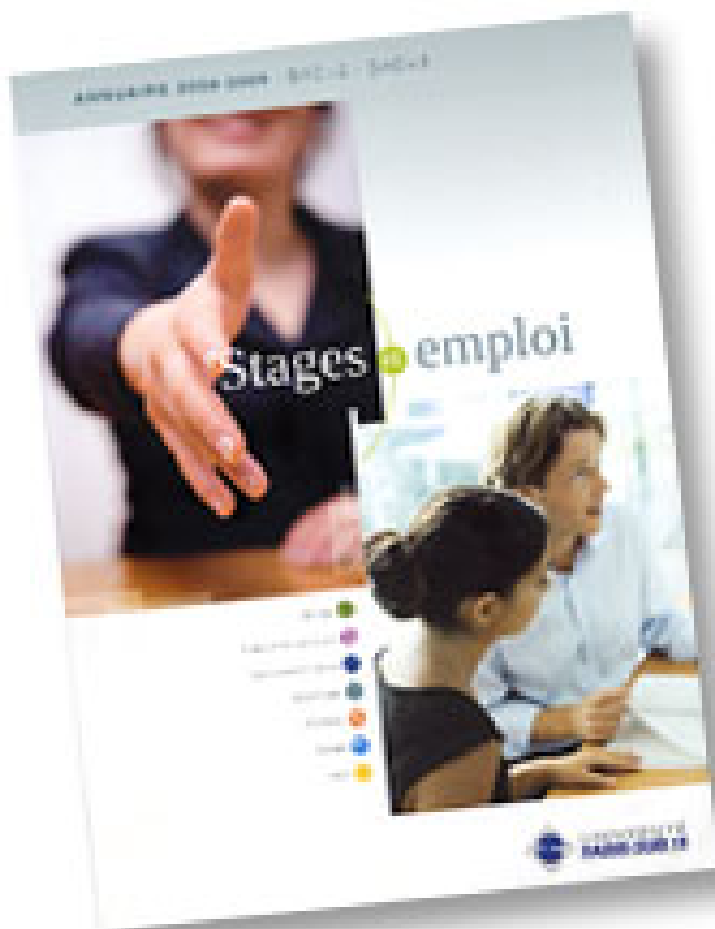
Contenu identique à la rubrique 6-2 du supplément au diplôme

Historique :

Le cas échéant, préciser ici les changements d'intitulés survenus depuis l'habilitation du diplôme.

Rubrique non prévue au supplément au diplôme

Description du Corpus de Formation en compétence :



Le niveau Licence : un socle commun de compétences

La réforme LMD (Licence – Master – Doctorat) visant à harmoniser les diplômes sur les standards internationaux, a fait du niveau Licence le premier bloc de savoirs et de compétences homogène à l'université. A l'instar du Master, la licence a vocation soit à préparer une poursuite d'études (Licence générale), soit à permettre une insertion professionnelle rapide (Licence professionnelle).

Au-delà des compétences opérationnelles et techniques acquises par les diplômés de Licence professionnelle et de DUT que nous nous attachons à mettre en avant dans cet annuaire, les diplômés de premier cycle d'université ont en commun un socle de compétences transverses transposable en entreprise, qui leur confère une grande faculté d'adaptation :

- Les bases théoriques et pratiques pour s'adapter à n'importe quel domaine d'application de leur secteur d'étude

Le cycle de licence permet aux étudiants d'acquérir les connaissances scientifiques fondamentales ainsi que les techniques de base pour pouvoir réaliser des applications variées dans leur domaine.

Voir pages suivantes pour des exemples de compétences par domaine.

- La recherche et la synthèse de l'information

Dès la première année, une des bases du travail à l'université repose sur la recherche documentaire et l'acquisition d'informations pertinentes sur un sujet donné, quelque soit le média (livres, revues, internet...). Une compétence tout à fait utile en entreprise alors que l'information joue un rôle prépondérant :

- réaliser une bibliographie,
- rédiger une note de synthèse.

- Des compétences de communication écrite et orale

La rédaction de nombreux devoirs écrits et d'exposés oraux est, dès le premier cycle, incontournable. Ces exercices forment la qualité rédactionnelle des étudiants et leur aptitude à prendre la parole en réunion :

- faire une présentation orale d'un travail,
- réaliser un rapport sur un thème donné,
- rédiger des projets.

**« Top Ten » européen (*employeurs + diplômés*)
des compétences transversales (présentation N. Quetin) :**

- 1. Capacité d'analyse et de synthèse ; à apprendre ; de résolution de problèmes,**
- 2. Capacité à mettre les connaissances en pratique,**
- 3. Capacité à s'adapter à de nouvelles situations ; souci de la qualité,**
- 4. Capacité à utiliser l'information ; à travailler de manière autonome,**
- 5. Capacité à travailler en équipe,**
- 6. Capacité d'organisation et de planification ; de communication dans sa langue maternelle ; aptitudes relationnelles ; volonté de réussir,**
- 7. Capacité à produire de nouvelles idées (créativité),**
- 8. Aptitudes élémentaires en informatique,**
- 9. Capacité à prendre des décisions,**
- 10. Capacité à critiquer et à s'autocritiquer**

Exemple 1 :

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) Résumé descriptif de la certification

[Imprimer](#)

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Biotechnologies spécialité Technicien en détection de marqueurs biologiques

Autorité responsable de la certification

- UNIVERSITE DE VERSAILLES - SAINT
QUENTIN EN YVELINES
- MINISTERE CHARGE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Modalités d'élaboration des références :
CNESER

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

- Président de l'université de Versailles - Saint
Quentin en Yvelines
- Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

Code NSF:

118 Sciences de la vie

222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste des techniques de pointe utilisées ou en voie d'utilisation dans les domaines de la détection en laboratoire de contrôle, de recherche ou de développement. Il maîtrise les techniques de biochimie, de biologie moléculaire, de bio-informatique et de statistique.

Il dépiste des modifications génomiques chez l'homme, l'animal et les végétaux.
Il identifie le matériel génétique exogène dans des produits destinés à la consommation des hommes et des animaux (présence d'OGM, de prions, ou autres micro-organismes).

Il a les compétences nécessaires pour utiliser de manière autonome du matériel de haute technologie (cytomètre, séquenceur, spectromètre de masse...), mettre en œuvre des expérimentations moléculaires et analyser et exploiter les résultats.

Exemple 1 :

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre à un emploi de technicien supérieur ou de technico-commercial dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques, biomédicales et cosmétiques, dans les activités de transformations et de productions végétales et animales ainsi que dans le secteur de la qualité de l'environnement.

Codes des fiches ROME les plus proches : [53122 53121](#)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Biotechnologies
Communication et connaissance de l'entreprise
Travaux pratiques en entreprise
Projet tutoré
Anglais scientifique et courant
Analyses de données scientifiques
Stage pratique

Validité des composantes acquises : 3 ans

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

--	--

Exemple 1 :

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07/07/2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Pour plus d'informations

Statistiques :

Promotion 2003-2004

% de diplômés en emploi : 66,66%

% de diplômés en poursuite d'études : 16,66%

% étudiants en CDI / étudiants en emploi : 8,33%

% de diplômés en recherche d'emploi : 8,33%

Promotion 2004-2005

% de diplômés en emploi : 56,25%

% de diplômés en poursuite d'études : 31,25%

% étudiants en CDI / étudiants en emploi : NC

% de diplômés en recherche d'emploi : 12,5%

Autres sources d'information :

- <http://www.uvsq.fr>

Exemple 2 :

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

[Imprimer](#)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de physique de Strasbourg (ENSPS), de l'Université de Strasbourg 1

Autorité responsable de la certification

- ENSPS
Modalités d'élaboration des références :
CTI

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

- Recteur de l'Académie de Strasbourg
- Directeur de l'ENSPS

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

Code NSF:

110 Spécialités pluri-scientifiques
115 Physique

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Description des emplois et activités visés

L'ENSPS a pour vocation la formation d'ingénieurs de recherche et développement, polyvalents et ouverts à l'international, dans les secteurs de la physique, de l'électronique, de l'automatique et de la robotique, de l'informatique, du traitement d'images et de la photonique. Le projet pédagogique de l'école s'inscrit dans cette polyvalence : former des ingénieurs d'un haut niveau scientifique et technique, aux compétences multiples, ayant la capacité de motiver une équipe et devenir les éléments moteurs du développement de leur entreprise.

Description des compétences évaluées et attestées

- *Dimension générique propre à l'ensemble des titres d'ingénieur. La certification implique la vérification des qualités suivantes :*

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.

Exemple 2 :

3. Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.

4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.

5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité.

6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.

7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

- *La dimension spécifique à l'ENSPS :*

L'ingénieur ENSPS a reçu une formation généraliste fondée sur la physique et la mise en œuvre de ses applications. Sa formation par la recherche lui fournit la méthodologie et les outils nouveaux nécessaires à la conception et au développement de produits innovants.

- Il a acquis et utilise les outils et logiciels de modélisation des phénomènes physiques.

- Sa capacité à mettre en œuvre les techniques de l'ingénieur telles que l'informatique, l'électronique, l'automatique et le traitement du signal lui confère la maîtrise de la conduite de projets industriels multidisciplinaires.

- Ses capacités à travailler en équipe sont favorisées en 2ème année au travers des projets de groupe réalisés en partenariat avec des entreprises ou des laboratoires de recherche.

- Grâce aux stages menés en entreprises, Il connaît le milieu industriel, son management et sait communiquer. Par ailleurs, son stage obligatoire à l'étranger lui apporte une première expérience professionnelle à l'internationale.

- Enfin, ses connaissances du monde socio-économiques et celles plus spécifiquement liées à l'intelligence économique sont renforcées au travers des formations transversales proposées dans le cursus.

Exemple 2 :

Selon l'option choisie en troisième année, Il a acquis des connaissances particulières en :

- Analyse et traitement de l'image pour l'industrie et la médecine
- Automatique robotisée
- Informatique industrielle
- Micro et nano-électronique
- Physique des matériaux
- Physique du vivant
- Techniques appliquées à la photonique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité des jeunes diplômés :

Les diplômés exercent leur activité dans le cadre d'entreprises issues des secteurs tels que les services informatiques (SSII) et éditeurs de logiciels, les services ingénierie et études techniques, l'industrie automobile, aéronautique, le matériel de transport, les télécommunications..

Types d'emplois accessibles :

Les titulaires de la certification peuvent prétendre aux emplois d'ingénieur informaticien, ingénieur recherche et développement, commercial..

Codes des fiches ROME les plus proches : [53122](#) [53121](#) [32341](#)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Organisation des enseignements et leur évaluation

Organisation du cursus

Le cursus pédagogique de l'ENSPS s'appuie sur :

1. des enseignements fondamentaux : un tronc commun première et deuxième années + des options en troisième année ;
2. des projets industriels ;
3. une formation spécifique à la communication et à la gestion des ressources humaines ;
4. trois stages obligatoires en entreprises en France et à l'étranger
5. une formation à et par la Recherche (Master et thèse) ;

Le tronc commun s'étend sur les 2 semestres de la première année et les premiers semestres de la deuxième et la troisième année. Il comporte 1960 heures d'enseignement réparties de la façon suivante :

1. formation en physique : physique de base (227 h), travaux personnels (280h) ;
2. formation en informatique : informatique (113h), travaux pratiques (196h) ;

Exemple 2 :

3. formation en sciences pour l'ingénieur : outils mathématiques (118h), électronique (242.5h), ingénierie des systèmes (46h), travaux personnels (224h) ;
4. formation en sciences humaines, sociales et économiques (365h).

Des enseignements électifs (3 cours à choisir, soit 75h) sont proposés au second semestre de la seconde année afin de différencier leurs parcours professionnel et préparer le choix de leur spécialisation.

Des projets industriels, menés généralement en collaboration avec des entreprises partenaires, placent les futurs ingénieurs en situation réelle (projets par binôme de 50h par élève en première année, et par équipe de 3 à 6 élèves en seconde année, soit 150h de travail par élève).

Le programme des études comporte un stage par année d'une durée minimale de 4 semaines en fin de première année, 8 semaines en fin de deuxième année et 20 semaines en dernière année. En outre, les élèves doivent effectuer un minimum de 8 semaines en entreprise et au moins un stage à l'étranger.

En complément des compétences générales acquises, les élèves ingénieurs de l'ENSPS ont le choix entre 7 options de spécialité en 3ème année :

1. Acquisition et traitement d'images ;
2. Micro et nanoélectronique : du composant au système sur puce ;
3. Génie logiciel, systèmes et réseaux ;
4. Ingénierie des systèmes, automatique et vision ;
5. Ingénierie et sciences physiques du vivant ;
6. Physique et technologies photoniques ;
7. Physique et modélisation.

Modalités d'évaluation des acquis des élèves

Le contrôle des connaissances comporte des épreuves qui peuvent être écrites, orales ou pratiques. La première année, les élèves sont évalués par un contrôle continu. Un contrôle terminal a été mis en place pour les élèves de deuxième année sauf pour les enseignements électifs pour lesquels une session d'examen est organisée en fin d'année. Pour les élèves dont la note obtenue dans les matières est inférieure à 12/20, une session de rattrapage est prévue avant leur départ en stage. Les stages de première et deuxième années font l'objet d'une évaluation sur la base 1°/ du rapport de stage 2°/ d'une feuille d'appréciation du maître de stage de l'organisme d'accueil et 3°/ d'un entretien individuel avec l'étudiant.

Le projet de fin d'études fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury composé d'enseignants de l'ENSPS et de personnalités extérieures. Ce jury propose une note tenant compte 1°/ du travail effectué 2°/ du rapport de stage et 3°/ de la soutenance. Les notes deviennent définitives après harmonisation de celles-ci par le jury de troisième année.

Validité des composantes acquises : non prévue

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Directeur de l'ENSPS, Directeur des études, un professeur représentant de chaque domaine enseigné

Exemple 2 :

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience	X		Dispositif prévu pour 2008

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

Certifications reconnues en équivalence :
L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master

Autres certifications :
Possibilité de masters conjoints avec certaines universités (notamment avec l'Université Strasbourg 1)

Base légale

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
Décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985 ;
Arrêté du 29 mai 2005 publié au journal officiel du 28 mai 2005 - Habilitation pour 6 ans

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

- <http://www.ensps.u-strasbg.fr>

Exemple 3 :

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) Résumé descriptif de la certification

[Imprimer](#)

Intitulé

MASTER : MASTER Sciences Humaines et sociales mention sociologie-ethnologie spécialité professionnelle : ingénierie de l'enquête en Sciences Sociales

Autorité responsable de la certification

- UNIVERSITE DE LILLE I - UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE (USTL)

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

- Président de l'université de Lille I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

Code NSF:

123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce spécialiste de la conception d'enquêtes et du traitement des données en Sciences Sociales, est capable de concevoir des enquêtes sur des problèmes sociaux variés, proposer et réaliser des traitements adaptés aux données, rédiger et diffuser des comptes rendus dans des formes accessibles à des publics variés.

- Négocier une enquête avec son commanditaire
- Convertir la demande en un protocole de recherche incluant problématique et définition des moyens
- Concevoir, mettre en forme, faire passer un questionnaire
- Concevoir un guide d'entretien, réaliser des entretiens en face à face
- Concevoir un protocole d'observation, réaliser l'observation sur le terrain
- Coder et analyser les données issues de questionnaires, entretiens, observations
- Utiliser les logiciels appropriés pour traiter des données quantitatives et qualitatives
- Mettre en oeuvre une méthode adéquate pour analyser les données recueillies
- Gérer une enquête, son budget et son personnel
- Rédiger des rapports, des articles, diffuser les résultats.

Exemple 3 :

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les débouchés professionnels se situent dans :

- les fonctions qui comportent une dimension de production et de traitement des informations dans les administrations et les entreprises
- les fonctions demandant des connaissances approfondies des techniques quantitatives et qualitatives d'observation des problèmes sociaux

-Chargés d'études, chefs de projets, chargés de mission concepteurs et analystes des informations économiques et sociales.

-Fonctions de recherche, de production et traitement des informations, notamment dans le domaine social, dans les organismes publics, parapublics ou privés.

Codes des fiches ROME les plus proches : **32151 32152**
(en cours de validation par l'ANPE)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La première année est pour l'essentiel commune au Master Sociologie-Ethnologie de l'Université de Lille 1. Elle est composée de la façon suivante

- UE1 obligatoire Sociologie générale A (ECTS 4)
- UE2 obligatoire Sociologie générale B (ECTS 4)
- UE3 obligatoire Séminaire commun (ECTS 2)
- UE4 obligatoire Initiation aux grandes enquêtes quantitatives (ECTS 4)
- UE5 optionnelle (ECTS 4)
- UE6 obligatoire Méthodes quantitatives (ECTS 4)
- UE7 obligatoire Méthodes qualitatives 4 (ECTS 4)
- UE8 libre libre (ECTS 4)
- UE10 obligatoire Mémoire de recherche (ECTS 18)
- UE11 obligatoire Initiation aux grandes enquêtes quantitatives (ECTS 4)
- UE12 optionnelle (ECTS 4)
- UE13 obligatoire Anglais (ECTS 4)

La seconde année comporte les éléments suivants :

- UE 1 Conception et technique du questionnaire (ECTS 4)
- UE 2 L'entretien d'enquête (ECTS 4)
- UE 3 Pratique de l'Observation (ECTS 4)
- UE 4 Codage des données et dépouillement d'enquête (ECTS 4)
- UE 5 Problématique de l'enquête ; Histoire des enquêtes ; Choix des populations (ECTS 4)

Exemple 3 :

UE 6 Analyse des données qualitatives (ECTS 5)
 UE 7 Analyse des données quantitatives ; Modélisation (ECTS 5)
 UE 8 Analyse spécialisée des données (ECTS 4)
 UE 9 Analyse approfondie des données (analyse secondaire, analyse quantitative (ECTS 5)
 UE 10 Gestion de l'enquête et valorisation des résultats (ECTS 5)
 UE 11 Stage Mémoire (ECTS 16)

Validité des composantes acquises : illimitée

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants chercheurs et professionnels
Par candidature individuelle	X		Enseignants chercheurs et professionnels
Par expérience	X		Enseignants chercheurs et professionnels

Liens avec d'autres certifications

Accords européens ou internationaux

--	--

Base légale

Référence du décret général :
 Arrêté du 25 avril 2002 (JO du 27 avril 2002)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :
 20040688-01
 Arrêté du 12 sept 2006
 relatif aux habilitations
 de l'université Lille 1

Exemple 3 :

à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation article L613-3

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://ofip.univ-lille1.fr>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-lille1.fr/ws>

Lieu(x) de certification :

Université Lille 1